

MAIRIE D'UBRAYE

Réunion du Conseil Municipal

SAMEDI 6 AVRIL 2024
Relevé des principales décisions

Présents : Maire : Claude Roustan . **Adjoint :** Gérard Occelli **Conseillers :** Aurélia Munier, Marie José Boinega, Christophe Rey .

Excusé : Damien Barral (procuration à Claude Roustan)

1-Comptes administratifs et comptes de gestion 2023, M14: Les comptes administratifs et gestion 2023 relatifs à ces deux budgets présentent un excédent satisfaisant, ils sont **adoptés à l'unanimité.**

2-Budget Primitif M57 : Le Maire présente au Conseil Municipal le détail du budget primitif 2024.

Celui-ci s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement :

Dépenses : 306 840 Recettes : 306 840

Investissement :

Dépenses : 173 611 Recettes : 173 611

Le budget primitif 2024 est adopté à l'unanimité.

3- Extinction de l'éclairage public la nuit :

Dans le but d'économie d'énergie et de réduction de la pollution lumineuse, le Maire sollicite l'avis du conseil municipal, afin de prendre une décision concernant l'extinction de l'éclairage public la nuit sur l'ensemble du territoire communal, à l'instar d'autres communes voisines.

Après débat **le conseil décide de procéder à l'extinction de l'éclairage public de 0h à 6h du matin**

Des panneaux indicatifs seront posés à l'entrée de la commune

4-Point sur le dossier de construction d'une salle communale :

Le Maire informe le conseil municipal que 3 cabinets d'architecture ont adressé des dossiers avant la date de clôture fixée au 5 Avril.

La réunion relative à l'ouverture des plis aura lieu le 25 Avril prochain

5 – Informations diverses :

- Le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de la CCAPV demandant de recenser rapidement sur les chemins inscrits au PDIPR, les secteurs nécessitant des travaux urgents suite aux intempéries. La liste sera adressée à la CCAPV.
- Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il envisage en début d'année 2025, un recrutement à temps partiel pour le remplacement de la secrétaire de Mairie dont le départ en retraite est prévue fin d'année 2025 (*un tuilage d'au moins 6 mois semble nécessaire*)
- Le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier du TA de Marseille l'informant d'une requête de plein contentieux émanant de la personne extérieure de la commune, qui a chuté dans une rue de Rouainette à l'automne dernier et qui a déposé une plainte contre la commune. Le dossier a été transmis à l'assurance de la commune et à son avocat.

Claude ROUSTAN

Maire d'UBRAYE

